

# CERTIFICAT MEDICAL ET QUESTIONNAIRE DE SANTE

## JE SUIS MAJEUR :

### ➤ Sportif « licencié » :

IMPORTANT : Comme il revient à la fédération de fixer les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé, nous vous invitons à confirmer les cas de figure présentés ci-après en consultant votre règlement fédéral.

- ✓ Je veux obtenir une première licence → Je fournis un Certificat Médical de moins d'un an
- ✓ Je renouvelle une licence<sup>1</sup> dans une discipline à contraintes particulières → Je fournis un Certificat Médical de moins de un an
- ✓ Je renouvelle ma licence dans la même fédération et pour la ou les même(s) discipline(s) (hors discipline à contraintes particulières)
  - Il s'agit d'une **licence « compétitions »**
    - Dois-je fournir un certificat médical <sup>2</sup>
      - **OUI**, une fois tous les 3 ans
      - **NON**, mais je renseigne **le questionnaire de santé « QS SPORT »** <sup>3</sup> (Cerfa 15699-01 – disponible sur l'extranet du club)
        - Je réponds OUI à au moins une question du questionnaire de santé, **je consulte un médecin**
        - je réponds NON à toutes les questions, je ne remets pas le questionnaire mais **j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du « QS SPORT » dans la fiche d'inscription**
    - Il s'agit d'une **licence « Loisirs »** <sup>4</sup>
      - Dois-je fournir un certificat médical → Il convient de se référer au règlement fédéral à laquelle la discipline est rattachée

**Notre conseil** : Dans le cas où le certificat médical n'est pas exigé, il paraît assez logique de ne pas aller au-delà de ce qui est demandé pour la délivrance d'une licence « compétition » (renouvellement tous les 3 ans) et il serait cohérent d'inviter l'adhérent à compléter le questionnaire de santé « QS SPORT ».

### ➤ Sportif « non-licencié » :

Pour les sections non affiliées à une fédération ou les sections affiliées qui proposent une adhésion sans obligation de prise de licence :

- ✓ **Libre choix est laissé à la section d'appliquer à ses adhérents « non-licenciés » les règles définies pour les licenciés « loisirs ».**  
**Notre conseil** : A minima, délivrer le questionnaire de santé aux adhérents non-licenciés (première inscription ou renouvellement) et leur demander d'attester dans la fiche d'inscription qu'ils ont répondu NON à l'ensemble des questions du **questionnaire de santé « QS SPORT »**
- ✓ Je veux participer à une **compétition ponctuelle ouverte aux « non licenciés »** → je fournis un **Certificat Médical** d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée **de moins d'un an.**
- ✓ Je veux réaliser **un essai dans le club** → nous vous conseillons de remettre **le questionnaire de santé « QS SPORT »** et de faire compléter **une attestation sur l'honneur** (disponible sur l'extranet)

1 Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

2 La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

3 Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

4 Une licence « loisir » est une licence qui n'ouvre pas droit à la participation aux compétitions sportives

# CERTIFICAT MEDICAL ET QUESTIONNAIRE DE SANTE

## JE SUIS MINEUR :

« Pour les personnes mineures [...] l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale »

### ➤ Sportif « licencié » :

- ✓ Je veux obtenir ou renouveler une licence<sup>5</sup> dans une discipline à contraintes particulières → Je fournis un Certificat Médical de moins de un an
- ✓ Je veux obtenir ma première licence ou renouveler ma licence dans la même fédération et pour la ou les même(s) discipline(s) (hors discipline à contraintes particulières)
  - sous la responsabilité des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale, le mineur doit compléter **le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur**
    - Je réponds **OUI** à au moins une question du questionnaire de santé, **je consulte un médecin et lui remet le questionnaire rempli**
    - je réponds **NON** à toutes les questions, je ne remets pas le questionnaire mais **j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions**

### ➤ Sportif « non-licencié » :

- Pour les sections non affiliées à une fédération ou les sections affiliées qui proposent une pratique sans obligation de prise de licence :

→ **Libre choix est laissé à la section d'appliquer à ses adhérents « non-licenciés » les règles définies pour les licenciés « loisirs ».**

**Notre conseil :** A minima, délivrer le questionnaire de santé aux adhérents non-licenciés (première inscription ou renouvellement) et leur demander d'attester dans la fiche d'inscription qu'ils ont répondu NON à l'ensemble des questions du **questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur**

→ Je veux participer à une **compétition ponctuelle ouverte aux « non licenciés »** → je fournis un **Certificat Médical** d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée **de moins d'un an.**

→ Je veux réaliser **un essai dans le club** → nous vous conseillons de remettre **le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur** et de faire compléter par le responsable légal **une attestation sur l'honneur** (disponible sur l'extranet)

---

<sup>5</sup> Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.